

Correctionnelle : les gendarmes gâchent la noce

Pour empêcher un mariage blanc franco-turc à Beaulieu-sur-Mer, les gendarmes s'étaient invités à la cérémonie, où ils ont arrêté les «futurs époux» et les témoins. L'instigatrice a été condamnée hier à un an de prison avec sursis.

Pour en finir avec la clandestinité et devenir enfin Français, le mariage blanc, avec une française bien sûr, et qui fait automatiquement du nouveau marié un citoyen français à part entière, fait toujours recette... Sauf si la supercherie est découverte avant le grand jour.

Le 8 février 1990, les gendarmes de Beaulieu-sur-Mer avaient été avisés qu'un ressortissant turc, Cévât Hanilce, accompagné d'une certaine Muriel Girelli et de Christiane Tibaud, 35 ans,

domiciliée à la Pointe de Blausasc, venait de se présenter pour obtenir un récépissé de demande de titre de séjour, et y déposer un dossier de mariage. Les gendarmes, après quelques vérifications discrètes, découvrirent que certains des documents fournis par le trio faisaient état de faits matériellement inexacts... mais la date du mariage avait été fixée au 20 février, soit douze jours plus tard. Il fallait donc faire vite.

C'est en fait avec une fausse quittance de loyer notamment, établie par Christiane Tibaud, demi-soeur de Muriel Girelli, que celle-ci indiquait qu'elle était domiciliée à Beaulieu, en compagnie de Cévât Hanilce. Une enquête rapide auprès des services postaux révéla que le couple Hanilce-Girelli, faisait suivre son courrier de Beaulieu (14 avenue Albert

1^{er} où ils étaient inconnus), au 3, rue du Pont-Vieux à Nice, véritable adresse de Muriel Girelli.

Quant au Turc en question, père de quatre enfants restés au pays, il habitait en fait à Goussainville dans le Val d'Oise, dans la même commune que Christiane Tibaud et que le mari de celle-ci, ressortissant turc comme Hanilce...

Il manquait encore quelques éléments aux gendarmes pour compléter le puzzle de ces noces blanches. Ils parvinrent donc, avec la complicité de la mairie de Beaulieu, à faire retarder le mariage de trois jours, au vendredi 23 février 1990 à 10h30 exactement.

A l'heure dite, les futurs mariés endimanchés étaient là, accompagnés de leurs témoins complices, mais aussi des invités imprévus:

les gendarmes de Beaulieu qui intervinrent prestement avant le «oui» fatidique, en embarquant toute la noce au violon.

Seule hier devant ses juges, Christiane Tibaud, l'instigatrice, a reconnu les faits : C'était pour rendre service à l'ami de son mari, Cévât Hanilce, et pour aider financièrement sa demi-soeur, Muriel Girelli, qui avait perçu une commission de 10 000 F de son «fiancé turc» pour jouer la future épouse.

M. Yves Courrieu, au ministère public, avait requis une peine de six mois de prison ferme. Après la plaidoirie de M^e Sylvain Pont, la tribunal, présidé par M. Panzani, a finalement laissé la coupable entremetteuse en liberté en la condamnant à un an de prison... avec sursis.